



Espaces naturels sensibles

Le Département de la Meuse conduit une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Publié le 30 août 2024

Une politique volontariste

Les Départements sont compétents en matière de protection de la biodiversité à travers les Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui sont des sites naturels d'exception, classés par chaque Conseil départemental en fonction de leur caractéristique paysagère, de leur habitat, de leur faune ou de leur flore.

En Meuse, le Département dispose de deux outils principaux pour faire vivre sa politique en faveur des ENS :

- > **L'inventaire départemental des ENS**, socle de base de la politique, qui permet de disposer d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères du territoire
- > **le Règlement départemental d'aide** qui fixe les modalités de soutien financier des partenaires de la politique ENS (collectivités, associations et particuliers) en fonction du type de projets (plan de gestion, études, aménagement, animation...).

L'actuelle politique en faveur des ENS de la Meuse a été votée par l'Assemblée départementale le 11 avril 2013, puis révisée le 22 mars 2018.



Les ENS de la Meuse, ce sont :

- 240 sites classés
- 30 400 ha
- 775 km de cours d'eau

Un schéma départemental des ENS

Après 10 ans de mobilisation technique, stratégique et financière, l'Assemblée départementale a voté le 20 juin 2024 son premier Schéma Départemental des ENS (SDENS), afin de **prioriser et rendre sa politique ENS plus lisible et efficiente**.

Ce schéma a pour ambition de fixer le cap de la politique ENS sur la période **2024-2030** à travers **5 axes stratégiques** :

- > **Axe 1** : Améliorer la connaissance des richesses naturelles de la Meuse
- > **Axe 2** : Garantir la préservation et la gestion des sites
- > **Axe 3** : Mettre en valeur et mieux faire connaître les ENS aux meusiens
- > **Axe 4** : Fédérer un réseau d'acteurs pour amplifier l'action en faveur des ENS sur le terrain
- > **Axe 5** : Etre partie prenante des politiques publiques de la biodiversité à travers la politique ENS



Le SDENS de la Meuse, c'est :

- 5 axes
- 20 actions
- 25 objectifs

Un réseau de sites aménagés pour le public

Afin de faire découvrir les richesses naturelles de la Meuse au plus grand nombre, le Département désire développer un réseau de sites ENS équipés pour l'accueil du public.

Initiée en 2021, cette démarche a ainsi pour objectif de mettre en oeuvre, pour les sites ENS gérés et aménagés, une communication harmonisée composée :

- > d'un totem "ENS" à l'entrée du site
- > d'une signalétique d'intérêt local sur les routes départementales
- > d'une fiche descriptive accessible sur ce site

Ce réseau comprend les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale et ceux portés par des partenaires : collectivités ou associations.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Espaces Naturels Sensibles de la Meuse

Pour qui ?

Collectivité, Association, Particulier

Pour quoi ?

Accompagner techniquement et soutenir financièrement les porteurs de projets dans leurs démarches de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse.

LIENS UTILES

> Formulaire subvention Espaces naturels sensibles

CONTACT



SERVICE ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Hôtel du Département
Place Pierre François Gossin
BP 50514
55012 BAR-LE-DUC

 [0329457755](tel:0329457755)

 [E-MAIL](#)

 [ITINÉRAIRE](#)



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55